

<http://www.lefigaro.fr/actualites/2008/02/29/01001-20080229ARTFIG00587-relaxee-apres-avoir-tente-d-empêcher-une-expulsion.php>

Relaxée après avoir tenté d'empêcher une expulsion

L.D. (lefigaro.fr) avec AFP

29/02/2008 | Mise à jour : 17:31 | Commentaires 20 | Ajouter à ma sélection

Khadija Touré s'était opposée au renvoi dans son pays d'un Malien, en 2006 à Roissy.

«J'ai agi complètement humainement, je ne vois pas ce qu'on peut me reprocher», clamait la jeune femme. Le tribunal correctionnel de Bobigny a relaxé vendredi Khadija Touré, une Française de 30 ans, qui s'était opposée à la reconduite à la frontière d'un Malien, en novembre 2006 à Roissy.

La jeune femme était accusée d'«entrave à la circulation d'un aéronef», un délit passible de 5 ans de prison et d'une amende de 18.000 euros, selon l'article 282-1 du code de l'aviation civile. Lors de l'audience, le 15 février, le procureur de la République avait requis 3 mois de prison avec sursis.

Alors qu'elle embarquait pour le Mali, le 29 novembre 2006, Khadija Touré avait été alertée par des militants de Sud-étudiants qu'un étranger allait être expulsé. Une fois dans l'avion, elle avait donc demandé à plusieurs reprises à parler au commandant de bord. Celui-ci avait menacé de la débarquer.

«Un comportement à l'honneur de notre pays»

«Elle a eu un comportement humain de compassion, de résistance citoyenne» qui est «à l'honneur de notre pays», avait estimé son avocate, Me Irène Terrel.

Le sans-papiers avait finalement renoncé à s'opposer à son expulsion et la passagère s'était rassise. Mais Khadija Touré avait été interpellée à son retour en France.

Chargée d'insertion à Saint-Denis et militante de l'Apeis, une association de soutien aux chômeurs, Khadija Touré a été accompagnée au tribunal par une centaine de personnes, militants de l'Apeis et de RESF, le réseau Education sans frontières.

En septembre 2007, deux passagers d'un autre vol Paris-Bamako d'Air France ont été relaxés par le même tribunal, où ils comparaissaient pour «provocation à la rébellion». Leur révolte avait cette fois fait échouer la reconduite à la frontière.